

fournit des services de recherche et de sauvetage d'avions abattus et coordonne les activités de recherche et de sauvetage de navires. Les appareils de transport gros porteurs comprennent 24 *Hercules C-130* et 5 *Boeing 707*. Un escadron posté à Ottawa doté de sept *Cosmopolitain* et de 7 *Falcon* fournit des services de transport de passagers sur des distances moyennes.

Les escadrons de transport et de sauvetage à Comox (C.-B.), Edmonton (Alb.), Trenton (Ont.) et Summerside (Î.-P.-É.) sont dotés d'avions à voilure fixe *Buffalo* et *Twin Otter*, et certains d'entre eux ont des hélicoptères *Labrador* et *Voyageur*. Les Centres de coordination de sauvetage à Trenton et Edmonton assurent la coordination des activités de recherche et de sauvetage. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Commandement maritime à Victoria et à Halifax.

Les Unités des mouvements aériens à Ottawa, Trenton, Edmonton et Lahr (République fédérale d'Allemagne), et les détachements à Greenwood et Shearwater (N.-É.), Winnipeg (Man.) et Comox et Vancouver (C.-B.), fournissent des services de passagers et de frets aériens.

En 1977, les opérations de déplacement aérien stratégique et tactique du 10^e Groupe aérien tactique ont permis à d'autres éléments des Forces de participer à diverses activités concernant la souveraineté nationale, la défense de l'Amérique du Nord, l'OTAN, les missions humanitaires et les contributions à la sécurité dans l'hémisphère nord.

A peu près la moitié de l'activité aérienne du Groupe est consacrée à des exercices mixtes avec le Commandement de la Force mobile et d'autres Commandements des Forces canadiennes, souvent de concert avec les alliés de l'OTAN. Pour le reste, il s'agit d'appuyer les Forces canadiennes en Europe, les bases isolées dans le Nord canadien, les missions militaires et civiles du Canada à l'étranger, le ministère de la Défense nationale et d'autres organismes du gouvernement au Canada.

Le Groupe aérien maritime (GAM) est chargé de la gestion de toutes les ressources aériennes affectées à la patrouille et à la surveillance maritimes et à la lutte anti-sous-marine.

Le commandant du Groupe aérien maritime est comptable au commandant du Commandement aérien, mais sur le plan opérationnel il relève du commandant du Commandement Maritime pour ce qui est des fonctions de surveillance. Comme le Commandement Maritime et le Groupe aérien maritime travaillent en étroite collaboration, ils peuvent utiliser un centre d'opérations commun. Le groupe effectue des vols de surveillance au-dessus des eaux territoriales du Canada et de l'archipel de l'Arctique. Il fournit également des forces aériennes pour la lutte anti-sous-marine dans le cadre des engagements du Canada envers l'OTAN.

Réserves aériennes. La Réserve aérienne est subdivisée en quatre quartiers généraux régionaux de réserve à Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton, et six escadrons aériens dotés chacun de six avions *DHC Otter* postés à Montréal (deux), Toronto (deux), Winnipeg (un) et Edmonton (un). Le rôle de la Réserve aérienne consiste à appuyer la Force régulière, et en particulier les forces terrestres du Commandement de la Force mobile, en assurant le transport aérien tactique léger. Ses tâches comprennent le transport de soutien logistique par air, l'évacuation des blessés par avion, la surveillance et la photographie aériennes, et les communications et la liaison.

Service de l'instruction des Forces canadiennes

3.7.2.4

Le Service a été créé en septembre 1975 par suite de la formation du Commandement aérien et de la restructuration des commandements des Forces canadiennes. Son quartier général est situé à la base canadienne de Trenton (Ont.), et son rôle est de planifier et de diriger la formation des recrues, hommes de métier, spécialistes et officiers qui exercent les mêmes fonctions dans plus d'un commandement.

Le commandant du Service de l'instruction des Forces canadiennes s'acquitte également d'engagements régionaux en Ontario, entre autres de la planification et de l'établissement des services d'appui au pouvoir civil, de l'aide aux autorités civiles et à d'autres ministères fédéraux, de la liaison avec le gouvernement provincial et ses